

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1367

4 juin 2008

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	65591	Luxmedica S.A.	65590
Agence Immobilière SEIDEL	65602	Maifren Holding S.A.	65590
Agence Immobilière SEIDEL	65603	Matéris Holding Luxembourg	65605
Agence Immobilière SEIDEL	65603	Medical Phase One Organization S.A.	65610
Agihold S.A.	65593	Mocater S.A.	65608
Apta Finance S.A.	65603	Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	65600
Atlantic Ré	65593	Pan European Finance II S.à r.l.	65595
Banque Transatlantique Luxembourg	65606	Paperass	65601
Benetton International Property N.V. S.A.	65599	PEF Antalya Residential Investment S.à r.l.	65594
Benetton International S.A.	65599	PEF CEI Holdco S.à r.l.	65602
Benetton Real Estate International S.A.	65599	PEF CEI Investment S.à r.l.	65595
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ...	65600	PEF Prince Henri Investment S.A.	65596
Burdes S.à r.l.	65614	PEF Route d'Arlon Investment S.A.	65596
Carraro International S.A.	65605	PEF Whittington House Investment S.à r.l.	65595
Chamberi Reinsurance	65594	PO Invest 1 S.A.	65607
Communication One (Luxembourg) S.à r.l.	65612	Po Invest 2 S.A.	65604
Digital S.A.	65612	Production Christian Gallimard	65611
Dinvest Sicav	65592	Promatic S.à r.l.	65601
Eastern Bulk	65570	Quanstrom Investments S.à r.l.	65600
EcoDesign	65600	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A.	65601
Epicerie Duraes S.à r.l.	65598	Rubus International S.à r.l.	65570
Euro Ethnic Foods	65594	Sagittarius Investissements S.A.	65611
EURX Gerrards Cross Investment Sàrl ..	65602	S.C.I. Le Vesinet-Berteaux	65609
First & Business Lounges S.A.	65570	Sechep Investments Holding S.à r.l.	65577
Foothills and Towers S.A.	65590	Société Civile Immobilière Remich	65597
Foyer S.A.	65606	Spean Bridge Taiwan S.à r.l.	65602
Global Enhanced Loan Fund S.A.	65611	SPI Group Sàrl	65612
Groupe Stic International S.A.	65592	Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l.	65610
GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à r.l.	65570	Théo HARY S.à r.l.	65594
Horizon Tours S.à r.l.	65601	Tinvestments S.A.	65607
Imperial Shipping GmbH	65609	T.O.Summit S.A.	65608
Lighthouse Holdings Limited S.A.	65608	Truficar S.A.	65610
London Acquisition Luxco S.à r.l.	65604		

GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008061140/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02085. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

First & Business Lounges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 114.904.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008062163/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Eastern Bulk, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 103.410.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008062164/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.850,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 -7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

(2) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, a company incorporated in Wisconsin, United States of America, with registered office at 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

(3) KKR European Fund II, Limited Partnership, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

(4) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 18, 2008;

(5) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167346, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 18, 2008;

(6) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167353, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 18, 2008;

(7) A. Maurice Myers, having a professional address at 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, United States of America, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 17, 2008;

(8) BIS MPP Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of Victoria) and registered under number ACN 120 480 444, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust, a trust formed under the laws of Victoria, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 21, 2008;

(9) Mr Robert Lewin, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

(10) RBC cees Trustee Limited, a Jersey corporate entity, having its registered office at 19-21, Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands and registered with the Jersey Company Register under number 68138, acting as trustee of KKR International Employee Pension Plan, a trust formed under the laws of Jersey and having its registered address at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 21, 2008;

(11) KKR Partners (International), Limited Partnership, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencroft LLP 500,603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

(12) Permanent Investment Management Limited, a limited corporation incorporated in Australia (state of New South Wales) and registered under number ACN 003 278 831, acting as trustee of BIS Management Trust, a trust formed under the laws of Victoria (Australia), hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal;

being hereafter collectively referred to as the "Shareholders",

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholders declare that they are the sole shareholders of Rubus International S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of three hundred sixty-two thousand one hundred euros (EUR 362,100.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.513, and incorporated by a deed of the hereby replaced notary of June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of September 1, 2006 under number 1656 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the hereby replaced notary of November 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 28, 2008 under number 506.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of one thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,650.-) so as to raise it from its current amount of three hundred sixty-two thousand one hundred euros (EUR 362,100.-) divided into fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euros (EUR 363,750.-) divided into fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2 TO ISSUE sixty-six (66) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares to fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 TO ACKNOWLEDGE the waiver by all shareholders of any preferential subscription right in relation to the above proposed capital increase and TO ACCEPT the subscription of these newly issued shares by BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2), acting in capacity of subscriber and their payment in cash together with a share premium.

4 TO APPROVE and RATIFY the redemption of seventy-six (76) shares for a total approximate price of three thousand four hundred fifteen euros and forty cents (EUR 3,415.4).

5 TO ACKNOWLEDGE the acceptance of the proposed redemption of seventy-six (76) shares owned by Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust to become effective at the time of the Shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

6 TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euros (EUR 363,750.-) divided into fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty euros (EUR 361,850.-) divided into fourteen thousand four hundred and seventy-four (14,474) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by cancellation of seventy-six (76) shares so redeemed.

7 TO SET the amount of the Company's capital at three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty euros (EUR 361,850.-) represented by fourteen thousand four hundred and seventy-four (14,474) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

8 TO AMEND article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

9 TO CONFER all and any powers to each manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

10 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

First resolution

The Shareholders RESOLVE TO INCREASE the Company's issued capital by an amount of one thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,650.-) so as to raise it from its current amount of three hundred sixty-two thousand one hundred euros (EUR 362,100.-) divided into fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euros (EUR 363,750.-) divided into fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE TO ISSUE, with immediate effect, sixty-six (66) new shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand four hundred and eighty-four (14,484) shares to fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

Subscription

The Shareholders ACKNOWLEDGE the waiver by each of the Shareholders of its preferential subscription rights, if any.

There now appeared BIS MPP Limited, prenamed, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2), a trust formed under the laws of Victoria (Australia), hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 21, 2008.

BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2), prenamed, declared to subscribe for sixty-six (66) new shares of the Company and to fully pay up for such new shares for an amount of one thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,650.-) together with a share premium of one thousand five hundred three euros and sixty-nine cents (EUR 1,503.69) and to make payment in full for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The Shareholders RESOLVE TO ACCEPT the subscription of sixty-six (66) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2), together with the payment in full of each of these newly issued shares as described hereinabove and RESOLVE TO ALLOCATE the sixty-six (66) new shares to BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust (No. 2).

Third resolution

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the Company's interim financial statements as of the date hereof, which show the financial situation of the Company immediately precedent to the above resolved capital increase and which shall remain annexed hereto, show sufficient available funds currently booked in the Company's account so that a redemption of seventy-six (76) shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/or the articles of incorporation of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED TO APPROVE and RATIFY the redemption of seventy-six (76) shares for a euro equivalent total price of three thousand four hundred fifteen euros and forty cents (EUR 3,415.4).

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED TO ACKNOWLEDGE the acceptance of the proposed redemption of seventy-six (76) shares owned by Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust, for eighteen (18) shares and by BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust, for fifty-eight (58) shares, which aggregate redemption shall therefore become effective at the time of the present shareholders' meeting and to further acknowledge the intention of the other shareholders not to offer their shares in the Company to such redemption.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-) so as to reduce it from its then current amount of three hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euros (EUR 363,750.-) divided into fourteen thousand five hundred and fifty (14,550) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty euros (EUR 361,850.-) divided into fourteen thousand four hundred and seventy-four (14,474) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by way of cancellation of the seventy-six (76) shares so redeemed.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders RESOLVED TO SET the amount of the Company's capital at three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty euros (EUR 361,850.-) represented by fourteen thousand four hundred and seventy-four (14,474) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE TO AMEND article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at three hundred sixty-one thousand eight hundred and fifty euros (EUR 361,850.-) divided into fourteen thousand four hundred and seventy-four (14,474) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Ninth resolution

The Shareholders RESOLVED TO CONFER all and any powers to any Manager in order to implement the above resolutions.

Any said Manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement and the repayment to Permanent Investment Management Limited, acting as trustee of BIS Management Trust, and to BIS MPP Limited, acting as trustee of BIS Senior MPP Trust, by payment in cash, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

(2) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, une société constituée au Wisconsin, ayant son siège social au 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, États-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

(3) KKR European Fund II, Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o Eeson Woolstencroft, LP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

(4) KFN CO-INVEST HOLDINGS, L.P., une limited liability company régie par le droit du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2008;

(5) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman et enregistrée sous le numéro OG-167346, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2008;

(6) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro OG-167353, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2008;

(7) Monsieur A. Maurice Myers, avec adresse professionnelle à 218 Kaalawai Place, Honolulu, HI, 96816, États-Unis d'Amérique, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2008;

(8) BIS MPP Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 120 480 444, agissant en sa qualité de trustee de BIS Senior MPP Trust, un trust régi par les lois de l'état de Victoria, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008;

(9) Monsieur Robert Lewin, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

(10) RBC cees Trustee Limited, une entité régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro TCB0153.29, agissant en sa qualité de trustee de KKR International Employee Pension Plan, un trust approuvé régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey JE1 3PB, Channel Islands, représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008;

(11) KKR Partners (International), Limited Partnership, une limited partnership régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social c/o Eeson & Woolstencroft LLP, Suite 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

(12) Permanent Investment Management Limited, une limited corporation constituée en Australie (état de Victoria) et enregistrée sous le n° ACN 003 278 831, agissant en sa qualité de trustee de BIS Management Trust, un trust régi par les lois de l'état de Victoria (Australie), représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé;

étant ci-après collectivement dénommés les «Associés»

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés déclarent qu'ils sont les seuls associés de Rubus International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-117.513 (la "Société"), et constituée par un acte du notaire ici remplacé le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} septembre 2006 sous le numéro 1656. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire ici remplacé le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 février 2008 sous le numéro 506.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 AUGMENTATION du capital souscrit de la Société de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 363.750,-) divisé en quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2 EMISSION de soixante-six (66) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales à quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 CONSTAT de la renonciation de la part de tous les associés à leur droit préférentiel de souscription en rapport à l'augmentation de capital ci-avant proposée et ACCEPTATION de la souscription de ces nouvelles parts sociales par BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust (No. 2), agissant en qualité de souscripteur, par apport en espèces avec paiement d'une prime d'émission.

4 APPROBATION et RATIFICATION du rachat de soixante-seize (76) parts sociales pour un prix total approximatif de trois mille quatre cent quinze euros et quarante cents (EUR 3.415,4).

5 RECONNAISSANCE de l'acceptation du rachat proposé de soixante-seize (76) parts sociales détenues par Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustée pour BIS Management Trust, devenant effectif lors de l'assemblée générale des associés et reconnaissance de l'intention des autres associés de ne pas offrir leurs parts sociales dans la Société au rachat.

6 REDUCTION du capital social de la Société d'un montant de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-) afin de le porter de son montant de trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 363.750,-) divisé en quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 361.850,-) divisé en quatorze mille quatre cent soixante-quatorze (14.474) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par annulation des soixante-seize (76) parts sociales ainsi rachetées.

7 FIXATION du capital souscrit de la Société à un montant de trois cent soixante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 361.850,-) divisé en quatorze mille quatre cent soixante-quatorze (14.474) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

8 MODIFICATION de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

9 DÉLÉGATION de tous pouvoirs à chaque Gérant pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

10 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés DECIDENT D'AUGMENTER le capital souscrit de la Société de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-deux mille cent euros (EUR 362.100,-) divisé en quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 363.750,-) divisé en quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT D'EMETTRE soixante-six (66) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (14.484) parts sociales à quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

Souscription

Les Associés CONSTATENT la renonciation par chacun des Associés de leur droit préférentiel de souscription, pour autant qu'il en est.

BIS MPP Limited, prénommé, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust (No. 2), un trust régi par les lois de l'état de Victoria, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2008.

BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust (No. 2), déclare souscrire à soixante-six (66) nouvelles parts sociales de la Société pour un montant de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille cinq cent trois euros soixante-neuf cents (EUR 1.503,69) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Les Associés DECIDENT D'ACCEPTER la souscription de soixante-six (66) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust (No. 2), et de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale comme indiqué ci-dessus et D'ATTRIBUER ces soixante-six (66) nouvelles parts sociales à BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust (No. 2).

Troisième résolution

Les Associés CONSTATENT que les comptes intermédiaires de la Société à la date des présentes, qui démontrent la situation financière de la Société telle que précédant l'augmentation de capital ci-dessus adoptée et qui resteront joints aux présentes, montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat de soixante-seize (76) parts sociales n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi et/ou des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT D'APPROUVER et de RATIFIER le rachat de soixante-seize (76) parts sociales pour un prix total en équivalent euros de trois mille quatre cent quinze euros et quarante cents (EUR 3.415,4).

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT DE PRENDRE ACTE de l'acceptation du rachat proposé de soixante-seize (76) parts sociales détenues par Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustée pour BIS Management Trust, pour un total de dix-huit (18) parts sociales et par BIS MPP Limited, agissant en sa qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust, pour un total de cinquante-huit (58) parts sociales, lequel rachat total devient dès lors effectif lors de la présente assemblée générale des associés et de prendre acte de l'intention des autres associés de ne pas offrir au rachat leurs parts sociales dans la Société.

Sixième résolution

Les Associés DECIDENT DE REDUIRE le capital social de la Société d'un montant de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 363.750,-) divisé en quatorze mille cinq cent cinquante (14.550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent soixante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 361.850,-) divisé en quatorze mille quatre cent soixante-quatorze (14.474) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par annulation des soixante-seize (76) parts sociales ainsi rachetées.

Septième résolution

Les Associés DECIDENT DE FIXER le capital de la Société à un montant de trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 363.650,-) divisé en quatorze mille quatre cent soixante-quatorze (14.474) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DECIDENT DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante et un mille huit cent cinquante euros (EUR 361.850,-) divisé en quatorze mille quatre cent soixante-quatorze (14.474) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Neuvième résolution

Les Associés DECIDENT DE DELEGUER à tous Gérants tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus adoptées.

Tout Gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à Permanent Investment Management Limited, agissant en qualité de trustée pour BIS Management Trust, et de BIS MPP Limited, agissant en sa

qualité de trustée de BIS Senior MPP Trust, par voie de paiement en espèces, à fixer la date et toutes autres modalités de ce paiement, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, tels que représentés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux Associés représentés par leurs mandataires prémentionnés, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès et J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. LAC/2008/17465. — Reçu quinze euros soixante-dix-sept cents. Eur0,5% = 15,77.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062863/5770/365.

(080070393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of January,
before Mrs Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the two shareholders of Sechep Investments Holding S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239 (the Company).

There appeared:

Yanworth Holdings Limited, a limited liability company having its registered office in Gibraltar, Line Wall Road 5763, duly organised and existing under the laws of Gibraltar,

hereby represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 January 2008;
and

Corestate Investments 1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.004

hereby represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 December 2007; (the Shareholders);

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Waiver of the convening notices;
 2. Reclassification of the one hundred (100) Class B Shares currently held by Yanworth Holdings Limited to one hundred (100) Class A Shares; and
 3. Amendment and restatement in full of the articles of association.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the one hundred (100) Class B Shares currently held by Yanworth Holdings Limited to one hundred (100) Class A Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate in full the articles of association and that the wordings of these articles will be the following:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Sechep Investments Holding S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, "general meeting of partners" means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand euro (EUR 15,000) represented by five hundred (500) Class A Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and one hundred (100) Class B Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Class A Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Class B Shares may only be transferred to a member of the Asset Manager's group or to a person to whom the Asset Manager has transferred its interest in the Portfolio Management Agreement in accordance with its terms, in conformity with these Articles.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) don't need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners. In this case, the articles 194, 196 and 199 of the Law are not applicable. The decisions taken by the sole partner in the scope of the general meeting, as well as all contracts entered into between the sole partner and the Company are recorded in minutes or drawn-up in writing.

12.2 Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company provided that the holders of the Class B Shares shall only have voting rights in respect of the matters set out in Article 13.4.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.4 Resolutions to vary, modify or affect the rights of the Class B Shares may only be adopted by the majority of the partners, with among them holders of at least 65% of the Class B Shares. Without limitation, the following items will be considered as affecting the Class B shareholders' rights:

- (a) any issue of shares (whether preferred or not) or change or alteration in the share capital of the Company (including in particular any further issue of Class B Shares or any shares being of preferred rights to the Class B Shares);
- (b) any sale, transfer or charging by the Company of its interest in Sivaka or Madrax or any subsidiary undertaking other than for full cash value or in the revenue received from any Group member or in any loans made by the Company to members of the Group;
- (c) any material change in the structure of the Group which has the effect of reducing the profits of the Company;
- (d) any reduction in the capital of the Company;
- (e) any change in the method of calculating profits of the Company or the payment of dividends or other distributions other than in accordance with Article 15;
- (f) a resolution to wind the Company up or to enter into any scheme of arrangement with the Company's creditors or Members; and
- (g) any change to these articles of association (in particular to the rights attaching the Class A Shares and the Class B Shares).

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2 Every partner, either personally or through an appointed agent, may obtain communication at the registered office of the Company of the inventory and the balance sheet. If the Company has more than twenty-five partners, such communication shall be permitted only during the fifteen days preceding the general meeting referred to in article 14.3 of this Articles.

14.3 The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The allocation shall again become compulsory if the reserve falls below such ten per cent (10%).

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with the provisions of the following articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting shall use its best endeavours to approve the accounts of the Company as soon as reasonably practicable after each Accounting Date and to declare a dividend reflecting the provisions of article 15.4 and 15.7 of these Articles.

15.4 The general meeting shall determine the Total Return in respect of the most recently ended of the following periods:

- (i) the period that starts on Closing and ends on December 31st, 2009;
- (ii) each subsequent three year period; OR
- (iii) the period that starts on the day following the most recently ended of the periods referred to in Articles 15.4(i) and (ii) and ends on the termination date of the Portfolio Management Agreement (for the purposes of these Articles each such period is called a Three Year Period).

15.5 The dividend rights attaching to the Class B Shares shall be as follows:

(i) If the Total Return in respect of the relevant Three Year Period and each prior Three Year Period exceeds the Hurdle, the holders of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to twenty per cent (20%) of the excess; to the extent that the Total Return received in respect of any previous Three Year Period was less than the Hurdle for that period, the shortfall shall be made up in subsequent Three Year Periods (following which a dividend calculated in the aforementioned manner shall be payable) but the shortfall shall not bear interest or be compounded.

(ii) If the Total Return in respect of the relevant Three Year Period is equal to or less than the Hurdle, the holders of the Class B Shares shall not be entitled to any dividend.

(iii) The dividend payable to the holders of Class B Shares shall be satisfied in cash in the proportion that the cash element of the Total Return (being those sums referred to in sub-paragraph (a) of the definition of Total Return) bears to the full amount of the Total Return. The balance (being the amount referred to in sub-paragraph (b) of the definition of Total Return) shall be satisfied by the Company by the issuance of "A" units in Corestate to the holders of Class B Shares with an aggregate net asset value equal to such balance. The "A" units in Corestate will be issued at a price per unit equal to the Net Asset Value as at the Calculation Date divided by the number of units in issue in Corestate on the relevant Calculation Date and fractional entitlements will be rounded down.

(iv) If any surplus of the distributable profits remains after the afore-said allocation to the holders of the Class B Shares, then it will be allocated to the payment of a dividend to the holders of the Class A Shares.

15.6 If insufficient distributable profits are available to declare a dividend to the holders of the Class B Shares in accordance with article 15.5. of these Articles, or in case the general meeting decides not to distribute such dividends, then the Company shall - at the option of the holders of the Class B Shares - grant the holders of the Class B Shares an interest free loan. This loan will be equal to the amount that should have been distributed in accordance with Article 15.5 less any dividend declared on the Class B Shares in respect of that period (the "Deficit").

If the Class B Shares do not take up the option to receive an interest free loan, the Deficit will be interest-bearing at a rate of 2.5 per cent (2.5%) per annum above the five years euro swap rate of Citibank from the relevant Accounting Date until the date of payment.

The amount of the Deficit (including the interest, where applicable), shall be treated as a first charge on any future dividends that will be distributed to the holders of the Class B Shares in accordance with article 15.5. of these Articles. In the event a loan has been made in accordance with the current article, the first future dividends shall be deemed to be a repayment of such loan.

15.7 Provided that reasonable provisions for the obligations under article 15.5. (i) are made, the general meeting may decide to pay dividends to the holders of the Class A Shares during a Three Year Period in accordance with the holders of the Class A Shares' entitlement under article 15.5. of these Articles.

15.8 By notice in writing, the holders of the Class B Shares shall be entitled to require instead of the payment of a dividend in accordance with article 15.5. (i):

- (i) the payment of a similar sum by way of a return of capital;
- or

(ii) the repurchase of some of its Class B Shares, under the condition that the holders of the Class B Shares keep at all times at least one Class B Share.

In case the holders of the Class B Shares decide to take up this option, the Company shall take all necessary steps in order to give effect to the option.

15.9 If, a result of the occurrence of any Exit Event or by virtue of the material breach by any member of the Group of the Portfolio Management Agreement, the Asset Manager serves notice terminating the Portfolio Management Agreement in accordance with its terms, the holders of the Class B Shares will immediately become entitled to offer their shares for sale to the Company or to Corestate, at their choice.

The Company and/or Corestate shall be bound to purchase these Class B Shares. The sale price for these Class B Shares shall be equal to the paid up value of such shares increased by a sum equal to the aggregate of the cash and value of "A" units in Corestate that the holders of Class B Shares would have received under article 15.5. of these Articles until the end of the term of the Portfolio Management Agreement, subject to adjustment in accordance with clause 4.6 of the Portfolio Management Agreement, had:

(i) the Group had retained all its Properties and the rentals increased by 1.5 per cent per annum over each of the three years after such termination; or

(ii) the Group had sold all of its Properties at their most recent valuation, at the election of the holders of the Class B Shares. The payment of the sale price for these Class B Shares will be made entirely in cash.

15.10 The holders of the Class B Shares may require the Company to pay the amount referred to in article 15.9. of these Articles by way of dividend instead of by purchase of shares. In that event the provisions of articles 15.6. and 15.7. of these Articles shall apply and the Asset Manager shall transfer its Class B Shares to Corestate (or as it may direct) on receipt of payment in full.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company. However, the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive an amount equivalent to the amount they would have received if they had terminated the Portfolio Management Agreement on the occurrence of an Exit Event.

VII. Definitions

17. The following definitions are applicable in these Articles:

WORD, DEFINITION

Accounting Date 31 December in each year or such other date as determined in accordance with these Articles.

Accounting Period A period ending on and including the Accounting Date in each year, with the first Accounting Period beginning on the incorporation of the Company and ending on 31 December 2006.

Amount Invested In respect of a Three Year Period, the time weighted average amount invested in Corestate by unitholders (whether in shares or loan notes) during that financial period (including any amount invested prior to that financial period which has not been repaid (but for these purposes dividends declared out of the profits arising on a reduction of share premium account shall not be deemed to be a repayment of equity)); for this purpose amounts committed but not yet paid shall be ignored.

Asset Manager CORESTATE CAPITAL A.G. or such person to whom it assigns its rights under the Portfolio Management Agreement in accordance with the terms thereof.

Auditors The auditors for the time being of the Company.

Business Day A day other than a Saturday or a Sunday on which banks are open for business in each of Guernsey and Geneva.

Calculation Date the date as at which the Total Return is calculated for the purposes of Article 15.4.

Change of Control The:

purchase of any interest in any ordinary shares in the capital of the relevant company (including by reason of any derivative transaction) by any person resulting in that person together with any person acting in concert (within the meaning of the City Code on Takeovers and Mergers of the United Kingdom as in force at the date of such transaction or any replacement statute) with such person holding or having agreed to, or having the right to, or having an obligation to, acquire more than fifty per cent of the ordinary shares in issue at the date of such purchase; or

the sale by the Group of all or substantially all of its properties (by one or more transactions and whether to one or more purchasers or by means of asset or corporate sales) other than in accordance with the Investment Strategy and/

or Operating and Investment Criteria (as those terms are defined in the Portfolio Management Agreement) or pursuant to the orderly realisation of the Group's properties in connection with the termination of the Company.

Class A Shares The "A" Shares of the Company having the rights set

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company. However, the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive an amount equivalent to the amount they would have received if they had terminated the Portfolio Management Agreement on the occurrence of an Exit Event.

VII. Definitions

17. The following definitions are applicable in these Articles:

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately three thousand (3,000.-) euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour de janvier,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des deux associés de Sechep Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239 (la Société);

Ont comparu:

Yanworth Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Line Wall Road 5763, Gibraltar;

ici représenté par Olivier Too, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2008; et

Corestate Investments 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.004;

ici représenté par Olivier Too, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2007;

(les Associés),

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des cent (100) parts sociales ordinaires de classe B détenues par Yanworth Holdings Limited en cent (100) parts sociales ordinaires de classe A;

3. Modification et refonte complète des statuts.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les cent (100) parts sociales ordinaires de classe B détenues par Yanworth Holdings Limited en cent (100) parts sociales ordinaires de classe A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts et d'en faire une refonte complète comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Sechep Investments Holding S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et cent (100) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales de classe A sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, aux tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les parts sociales de classe B ne sont cessibles qu'aux membres du «Asset Manager's Group» ou aux personnes à qui le «Asset Manager» a transféré ses intérêts dans le «Portfolio Management Agreement» suivant les termes du contrat et conformément aux Statuts.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194, 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine d'une assemblée générale et les contrats conclus entre l'associé unique et la Société sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.4. Des résolutions de changement, modification ou percussio au droits des actionnaires de classe B ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par la majorité des associés, avec entre eux au moins 65% des actionnaires de classe B. Non limitativement, les sujets suivants sont considérés d'avoir percussio aux droits des actionnaires de classe B:

(a) toute émission d'actions (préférées ou non) ou changement du capital social de la Société (y compris et en particulier toute émission suivante des actions de classe B ou toutes actions ayant des droits préférés aux actions de classe B);

(b) tout vente, transfert ou chargement par la Société de son intérêts dans Sivaka ou Madrax ou toute autre filiale autrement qu'en espèce ou dans le revenue reçue de tout membre du Group ou dans tout prêt fait par la Société aux membres du Group;

(c) tout changement matériel de la structure de la Group ayant un effet de réductions des profits de la Société;

(d) toute réduction de capital de la Société;

(e) tout changement de la méthode de calcul des profits de la Société ou du paiement des dividendes ou d'autres distributions autres que celles conformément aux articles 15 de ces Statuts;

(f) une résolution de dissolution ou d'engagement d'un schéma ou arrangement avec les créanciers de la Société ou des Membres; et

(g) tout changement de ces Statuts (en particulier les articles concernant les droits attachés aux actions de classe A et de classe B).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan. Si la Société a plus de vingt-cinq membres, cette communication ne sera permise que pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale comme décrit dans l'article 14.3 des Statuts.

14.3. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Cette affectation est de nouveau obligatoire si la réserve est moins qu dix pour cent (10%)

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel conformément aux articles suivants. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés fera tout ce qu'elle pourra pour approuver les comptes de la Société aussi vite que raisonnablement réalisable après chaque «Accounting Date» et pour attribuer un dividende conformément aux articles 15.4 et 15.7 des Statuts.

15.4. L'assemblée générale déterminera le «Total Return» en rapport avec la plus récemment finie des périodes suivantes:

- (i) La période qui commence à «Closing» et se termine le 31 décembre 2009;
- (ii) Chaque période de trois ans suivante; OU
- (iii) La période qui commence le jour après la période la plus récemment finie, y référée dans les articles 15.4(i) et (ii) et qui se termine à la date d'extinction du «Portfolio Management Agreement».

(Pour les besoins des Statuts, chaque période est appelée «Three Year Period»)

15.5. Les droits aux dividendes attachés aux parts sociales de classe B seront les suivants:

(i) Si le «Total Return» en rapport avec la «Three Year Period» et toute «Three Year Period» antérieure dépasse le «Hurdle», les associés de classe B («Holders of the Class B Shares») ont droit à un dividende égal au vingt pour cent (20%) du surplus; à ces fins, dans la mesure où le «Total Return» en rapport avec toute «Three Year Period» antérieurement reçu était moins que le «Hurdle» pour cette période, le déficit sera suppléé pendant des «Three Year Periods» suivantes, mais il ne produira pas d'intérêts ou ne sera pas composé.

(ii) Si le «Total Return» en rapport avec cette «Three Year Period» est égale au ou moins que le «Hurdle», les associés de classe B (les «Holders of the Class B Shares») n'auront aucun droit au dividende.

(iii) Le dividende pour l'associé de classe B est payé en liquide dans la mesure ou l'élément d'espèce du «Total Return» (c'est-à-dire: les sommes d'argent y référés dans le paragraphe (a) du définition de «Total Return») fait part du montant total du «Total Return». Le surplus (c'est-à-dire: les sommes d'argent y référés dans le paragraphes (b) du définition de «Total Return») sera réglé par la Société («Company») en émettant au faveur des associés de classe B, des parts sociales de classe A dans Corestate avec une valeur égale à ce surplus. Les part sociales de classe A seront émis à un prix par part sociale égale au «Net Asset Value» au «Calculation Date» divisé par le nombre des parts sociales émis dans Corestate au «Calculation Date» relevant, et des nombres fractionnaires seront arrondis.

(iv) Dans le cas où après ladite allocation aux associés de classe B des profits distribuables restent, ce surplus sera affecté au paiement d'un dividende aux associés de classe A.

15.6. Dans le cas où il n'y a pas assez de profits distribuables disponibles pour l'attribution d'un dividende aux associés de classe B conformément au article 15.5 de ces Articles, ou dans le cas où l'assemblée générale décide de ne pas distribuer des dividendes, la Société attribuera, à la demande des associés de classe B, un prêt sans intérêt à eux. Ce prêt couvrira le même montant que ce qui aurait été distribué en accordance avec l'article 15.5, moins tous dividendes qui a été déclaré aux parts sociales de classe B pour cette période (le «Deficit»).

Si les associés de classe B ne demande pas ce prêt sans intérêt, ce déficit produira des intérêts à un taux de 2,5 pour cent (2,5%) par an en plus du cinq ans euro taux du change de Citibank dès le «Accounting Date» jusqu'au jour du paiement.

Le montant du déficit (y compris les intérêts, si applicables) sera traiter comme un premier charge sur tous dividendes futures distribués aux associés de classe B conformément à l'article 15.5 de ces Statuts. Dans le cas où un prêt a été accordé suivant l'article présent, les premiers dividendes futures seront être considérés d'être des remboursement de ce prêt.

15.7. Pourvue que des provisions raisonnables sont prévues pour les obligations de l'article 15.5 (i), l'assemblée générale peut décider de payer des dividendes aux associés de classe A pendant la période de trois ans («Three Year Period») conformément à leur droit suivant l'article 15.5 de ces Statuts.

15.8. Par information écrite, les associés de classe B ont le droit de demander le suivant, au lieu du paiement des dividendes conformément à l'article 15.5 des Statuts:

- (i) le paiement d'un montant similaire par rendement de capital;
- ou
- (ii) le rachat de certaines de ses parts sociales de classe B, sous la condition que les associés de classe B gardent toujours au moins une part sociale de classe B.

Si les associés de classe B décident d'enlever cette option, la Société fera tout ce qui est possible pour donner effet à l'option.

15.9. A l'occasion de l'apparition d'un «Exit Event» ou en vertu de la rupture matérielle du «Portfolio Management Agreement» par un membre du Group, Le «Asset Manager» peut notifier la résiliation du «Portfolio Management Agreement» à la Société. Par conséquent, les associés de classe B auront immédiatement le droit d'offrir en vente leurs parts sociales à la Société ou à Corestate - suivant leur choix. La Société et/ou Corestate sera tenu d'acheter ces parts sociales de classe B. Le prix de vente de ces parts sociales de classe B sera égal à la valeur nominale de ces parts sociales, augmentée d'un montant égal à la somme totale de la valeur au comptant des parts sociales de classe A dans Corestate que les associés de classe B auraient reçus suivant l'article 15.5 des Statuts jusqu'à la fin de «Portfolio Management Agreement», sous réserve d'amendement suivant la clause 5.6 de «Portfolio Management Agreement», si:

(i) le «Groupe» a gardé tous ces biens («Properties») et les locations ont augmenté de 1,5 pour cent (1,5%) par an pendant chaque des trois années passées depuis la résiliation; ou si

(ii) le «Groupe» a vendu tous ces biens («Properties») à leur évaluation la plus récente, au moment que les associés de classe B on fait ce choix. Le paiement du prix de vente pour ces parts sociales de classe B sera complètement en espèces.

15.10. Les associés de classe B ont le droit de demander que le montant mentionné dans l'article 15.9 de ces Statuts soit eux payé par dividende, au lieu de par achat de parts sociales. Dans ce cas, les articles 15.6 et 15.7 de ces Statuts seront applicables et le «Asset Manager» transférera ces parts sociales de classe B à Corestate contre paiement total.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société. Par contre, les associés de classe B ont le droit de recevoir un montant égal au montant qu'ils auraient eu reçu s'ils auraient eu résilié le «Portfolio Management Agreement» à un «Exit Event».

VII. Définitions

17. Les définitions suivantes sont applicables dans ces Statuts:

Accounting Date Le 31 décembre de chaque année ou tout autre date qui a été déterminé conformément ces Statuts

Accounting Period La période qui se termine et qui inclut le «Accounting Date» de chaque année, avec le premier «Accounting Periode», en commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le 31 décembre 2006.

Asset Manager Corestate Capital A.G. ou toute autre personne à qui elle a transféré ces droits sous le «Portfolio Management Agreement» suivant les termes du contrat.

Auditors Les commissaires de la Société.

Business Day Tout jour ouvrable, autre qu'un samedi ou un dimanche, pendant lequel les banques de Guernsey et de Genève sont ouvertes.

Calculation Date La date à laquelle le «Total return» est calculé pour l'article 15.4 des statuts

Change of Control (a) L'acquisition de tout intérêt en actions ordinaires dans le capital de la société relevante (y compris par une transaction derivative) par chaque personne, ayant le résultat que cette personne ensemble avec toute autre personne avec qui elle agit en collaboration (dans le sens de la «City Code on Takeovers and Mergers» du Royaume Unie comme en force à la date de telle transaction) avec telle personne ayant accepté, ou ayant le droit à, ou ayant l'obligation de, acquérir plus de cinquante pour cent des actions ordinaires émise à la date de telle acquisition.

(b) La vente par le «Group» de tous ou la plus grande part de ses biens (par un ou plusieurs transactions et à un ou plusieurs acheteurs ou par la vente d'actives ou une vente corporative), autrement qu'en accordance à «Investment Strategy» et/ou «Operating and Investment Criteria» (comme défini dans le «Portfolio Management Agreement») ou en conformité avec la réalisation consistante des biens du «Group» en relation avec le cessation de la Société

Class «A» Shares Les actions de classe A de la Société, ayant les droits décrits dans ces Statuts

Class «B» Shares Les actions de classe B de la Société, ayant les droits décrits dans ces Statuts.

Closing La première allocation et émission d'actions par Corestate ou la date à laquelle telle allocation et émission se passera comme le contexte l'exigera.

Corestate Corestate German Residential Limited.

Equity Invested Concernant une «Three Year Periode» le temps moyen investi aux titres dans Corestate par des associés pendant cette période financière (y compris tout investissement aux titres avant cette période financière qui n'est pas payé (mais à ces fins des dividendes déclarés des profits résultant d'une réduction d'un compte de prime d'émiss-

sion ne seront pas être censés d'être un paiement des titres)); pour cette raison, des investissements qui ne sont pas encore payés, seront ignorés

Exit Event (a) toute «Insolvency Event» concernant Corestate Yarnworth ou la Société;

(b) tout changement de contrôle concernant Corestate, Yarnworth ou la Société autrement que pour un listing ou une réorganisation d'une entre elles sur la demande du «Asset Manager» ou avec le consentement écrit du «Asset Manager»;

(c) Corestate voulant résilier le «Portfolio Management Agreement» en commettant une rupture du contrat;

(d) un changement matériel dans la nature du gestion du Group (étant un changement matériel dans le «Investment Strategy» ou les «Operating and Investment Criteria» (comme définis dans le «Portfolio Management Agreement»)) lequel n'a pas été accepté par le Asset Manager en avance;

(e) toute modification de ces Statuts dans la structure des créance ou des titres du Group qui a pour effet le changement matériel ou la réduction des droits de, ou montants reçus par, l'associé de classe B; ou

(f) tout démarche des associés ou des gérants pour la dissolution de Corestate, Yarnworth ou la Société.

Groupe Corestate et ses filiales.

Hurdle a une date de calcul pertinente, le montant du «Total return» qui sera requis afin d'attribuer aux associés de Corestate à la fin du période financière un rendement de 9 pour cent par an sur le «Equity Invested».

Insolvency Event Concernant toutes les Sociétés: la Société a arrêté toutes ses affaires, a été dissous, est incapable de payer ses dettes si elle sont exigibles, est devenue insolvable ou en état de liquidation (sauf le cas que cette liquidation est aux fins d'une réorganisation complètement solvable), est déclaré en état de faillite, est en état de cessation de paiement ou de concordat ou dans une procédure d'insolvabilité similaire dans toute juridiction

Madrax Madrax Properties, S.à r.l

Net Asset Value La valeur de l'actif net de Corestate à la date relevante comme confirmée par les réviseurs («Auditors») sur base de la dernière évaluation du portfolio des biens du Group préparée par des experts externes (pendant le premier an financier le coût du bien relevant au Group sera utilisé ou, si plus élevé, la valeur du bien) et pourvue que aux fins de la calcule de la valeur de l'actif net, les montants réservés pour distribution mas pas encore payés seront exclus, pour autant que le même a été pris en considération aux fins du paragraphe (a) de la définition du «Total Return».

Portfolio Management Agreement Le «Portfolio Management Agreement» conclu entre, entre autres, Corestate, Yarnworth, la Société, Madrax, Sivaka et le «Asset anager» (comme amendé de temps en temps avec l'accord des parties).

Sivaka Sivaka German Properties, S.à r.l.

Three Year Period Voyez la définition dans l'article 15.4 de ces Statuts

Total Return Par rapport à chaque période financière, la totalité de:

(a) tous les montants distribués ou réservés pour être distribués par Corestate pendant cette période financière jusqu'au jour de l'attribution à ces associés lesquels sont pas pris en compte auparavant pour la calcule du «Total Return»; plus

(b) l'augmentation de la valeur de l'actif net entre le dernier jour de la période financière précédente (ou si différent: le jour de la calcule) plus tous les montants payés par la Société à titre de dividende, distribution ou autre rendement concernant les parts sociales de classe B, payés ou payables pendant cette période financière lesquels ne sont pas pris en compte pour la calcule du «Total Return».

Yarnworth Yarnworth (Holdings) Limited.

VIII. Disposition générale

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille (3.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: O. Too et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008, LAC/2008/2639. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

65590

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062860/5770/705.

(080069985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.618.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062191/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Luxmedica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.172.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062548/203/10.

(080070136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.626.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Foothills and Towers S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 13-17, route de Luxembourg, L-3253 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.626, constituée suivant acte notarié du 15 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 11 octobre 1996. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2178 du 22 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 13-17, route de Luxembourg, L-3253 Bettembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Adaptation des statuts suite à l'adoption de la loi du 25 août 2006.
- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social du 13-17, route de Luxembourg, L-3253 Bettembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6 et 10 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 10. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

Le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts est à supprimer purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2008. Relation: EAC/2008/5835. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008062669/239/75.

(080070322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062719/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09648. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Dinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

po Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008062741/1670/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02305. - Reçu 128,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Groupe Stic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.852.

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE STIC INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 84.852 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Série C n° 484 du 27 mars 2002. Les statuts furent modifiés par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 juin 2005, publié au Mémorial, Série C n° 1127 du 31 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur la société BELLMORE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à Panama, Republic of Panama, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Schmit, J. Domange, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. LAC/2008/17464. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062866/5770/54.

(080069869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062767/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02298. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Agihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.332.

Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008

L'assemblée note les changements d'adresse des administrateurs comme suit:

- Léo Bahadourian, avenue De Budé 31, CH-1202 Genève, administrateur A et Président
- Patrick Bahadourian, Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vesenz, administrateur A
- Michaël Dandois, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Administrateur
- Antoine Meynial, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Administrateur

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008062850/2374/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF Antalya Residential Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.625.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062884/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Chamberi Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062766/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02304. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.157.

Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008

L'assemblée note les changements d'adresse des administrateurs comme suit:

- Michaël Dandois, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, administrateur B
- Antoine Meynial, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, administrateur B

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008062851/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Théo HARY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.016.

Extrait aux fins de publication des résolutions de l'associé unique du 10 avril 2008

L'associé unique a pris la résolution suivante:

1. Mandat du gérant

L'associé unique décide de reconduire le mandat du gérant pour une durée indéterminée.

DANDOIS & MEYNIAL
48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008062853/2374/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pan European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.195.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 23 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008062888/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 16 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008062889/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.830.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062925/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.085.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 23 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062926/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 22 février 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062927/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Société Civile Immobilière Remich.

Siège social: L-5532 Remich, 19, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg E 3.892.

STATUTS

Entre les soussignés:

1 - Monsieur FRESIERS François, célibataire, né le 13 mai 1970 à DUNKERQUE (59), de nationalité française, demeurant au 19, rue ENZ L-5532 REMICH.

2 - Monsieur FRESIERS Frédéric, célibataire, né le 16 août 1967 à DUNKERQUE (59), de nationalité française, demeurant au 19, rue ENZ L-5532 REMICH.

A été formé par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présentes statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil et, à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial:

L'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et dans les pays de la communauté européenne.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation pourvue qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante:

Société civile immobilière REMICH

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est fixé à 19, rue ENZ L-5532 REMICH 11 pourra être transféré en tout autre endroit au GRAND-DUCHE de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale,

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par une décision unanime des associés, réunis en assemblée générale. Cette décision fixera en même temps la date à laquelle la dissolution prendra effet.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à mille euros,

Divisé en dix (10) parts d'intérêt de cent euros chacune.

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

Quart-vingt dix parts d'intérêt par Monsieur FRESIERS François	90
Dix parts d'intérêt par Monsieur FRESIERS Frédéric	<u>10</u>
Total: cent parts d'intérêt	100

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par les versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1000 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts d'intérêt ne sont représentés par aucun titre.

La valeur d'une part d'intérêt est calculée sur la base du dernier bilan établi, ou sur la base d'une estimation faite par un expert nommé par les associés, ou en cas de désaccord, un expert nommé par le juge.

Art. 8. La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé

Pour être opposable à la société, la cession doit être faite conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil spécial C.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées, même entre associés ou entre conjoints, ascendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation à titre onéreux ou gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet à ses co-associés et à la société elle-même, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours francs pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres co-associés, moyennant lettres recommandées avec accusé de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêt en instance de mutation seront reprises par les autres associés proportionnellement au nombre qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul du nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé voudrait céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester associé dans la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, choisis par le ou les associés, sans ou avec limitation de la durée de leur mandat. Dans ce dernier cas le ou les gérants sont rééligibles. Les gérants sont nommés par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le premier gérant de la société est: Monsieur FRESIERS François, qui a les pleins pouvoirs pour l'achat et la vente de tout bien immobilier et parts de SCI.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés, proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportables par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de la gérance ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par la gérance.

Frais

Le montant des frais, renumérotions et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé, sans nul préjudice, à la somme de cinq cents euros (500 €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

1^{ère} résolution

L'adresse du siège social est fixé à 19, rue ENZ L-5532 Remich

2^{ème} résolution

Le premier gérant de la société est Monsieur FRESIERS François

Fait en cinq exemplaires à REMICH, le 15 Avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008062988/8983/98.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03373. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Epicerie Duraes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 74, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 64.234.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063009/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05090. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Benetton International Property N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.123.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008063033/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03608. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 78.734.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008063035/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03592. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 79.876.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008063038/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03594. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Le bilan et annexes au 31.12.2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13-05-08.

Signature.

Référence de publication: 2008063101/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02455. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

EcoDesign, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.114.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 15/05/2008.

EcoDesign

p.o Fiduciaire Eisleck Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008062952/800953/15.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2008, réf. DSO-CQ00113. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080070333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 134.899.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Stefan Tzvetkov, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Sebastien Mazella di Bosco, avec adresse au RGF, 7 Pembridge Crescent, W11 3DT Londres, Angleterre, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008062932/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062929/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Promatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 17, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 75.540.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062958/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05087. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Horizon Tours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.740.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062964/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07780. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 86.380.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062975/6302/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03473. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Paperass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 39, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.087.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062980/8220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03710. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Spean Bridge Taiwan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.109.

Le bilan et annexes au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13-05-08.

Signature.

Référence de publication: 2008063107/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Agence Immobilière SEIDEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008063152/8980/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03268. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 16 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062887/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

EURX Gerrards Cross Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.951.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 16 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062928/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008063170/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Agence Immobilière SEIDEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008063157/8980/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03266. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Agence Immobilière SEIDEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 132, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008063158/8980/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03273. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 28 avril 2008

1. Monsieur Alain Languillat, Directeur Financier Adjoint, résidant professionnellement au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, est nommé nouvel Administrateur de Catégorie A, pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. La démission de Monsieur Emmanuel ROTH en tant qu'Administrateur de Catégorie A est acceptée.

3. Madame Sonia Pelisson, Responsable Middle Office, résidant professionnellement au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, est nommée nouvel Administrateur de Catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

4. Les démissions de Monsieur Harald CHARBON et de Monsieur Serge KRANCENBLUM de leur mandat d'Administrateur de catégorie B sont acceptées.

5. Monsieur Alain Peigneux, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateur de Catégorie B. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

6. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

7. La société ALTER AUDIT S.A R.L., Société Anonyme, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour PO INVEST 2 S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064575/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 487.742,80.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 18 janvier 2008 entre Candover Partners Limited et Candover 2005 Fund US N°1 Limited Partnership

- Candover Partners Limited, immatriculé sous le numéro 1517104 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse, et domicilié au 20 Old Bailey EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni ne détient plus de part sociale

- Candover 2005 Fund US N°1 Limited Partnership, immatriculé sous le numéro LP 10587 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse, et domicilié Trafalgar Court, Les Banques, BGU-GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, détient

645.867 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

645.867 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à.r.l.
F.W.J.J. Welman
Gérant A

Référence de publication: 2008064595/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 avril 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Enrico GOMIERO, administrateur de sociétés, demeurant au 37, Via Olmo, I-35011 Campodarsego (PD), Italie;

- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg);

- Madame Vania BARAVINI, administrateur de sociétés, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette (Grand Duché du Luxembourg);

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064685/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 95.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier Legrain, administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux;

- Monsieur Jean Bodoni, administrateur, demeurant au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Georges Nordmann, administrateur, demeurant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy-Les-Moulineaux, et du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.019;

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008064627/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Banque Transatlantique Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 31.730.

En date du 18 mars 2008, le conseil d'administration a coopté Monsieur Daniel Schaerer, demeurant à F-88000 Chantaine, 3, allée des Sylphides, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Bertrand Kiefer, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit l'assemblée générale de 2012.

A cette même date, le conseil d'administration a nommé Monsieur Daniel Schaerer administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

La fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Thierry de Pascal a pris fin en date du 30 avril 2008.

En date du 8 avril 2008, l'assemblée générale a ratifié la nomination de l'administrateur Monsieur Daniel Schaerer et a renouvelé les mandats des administrateurs sortants, dont les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014 statuant sur les comptes de 2013.

De sorte qu'en date du 8 avril 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Alain Delsérieys, avec adresse professionnelle à F-67000 Strasbourg, 34, rue du Wacken, président
- Monsieur Thierry de Pascal, demeurant à F-78150 Le Chesnay, 11, place Saint Antoine de Padoue, administrateur
- Monsieur Guy-Vincent de Kerdrel, avec adresse professionnelle à F-75372 Paris Cedex 8, 26, avenue Franklin Roosevelt, administrateur
- Monsieur Bruno Julien-Laferrriere, avec adresse professionnelle à F-75372 Paris Cedex 8, 26, avenue Franklin Roosevelt, administrateur
- Monsieur Paul Schwartz, avec adresse professionnelle à F-57230 Bitche, 38, rue Teyssier, administrateur
- Madame Aimée Clerc Dufour, avec adresse professionnelle à F-74300 Cluses, 15, Grande-rue, administrateur
- Monsieur Michel Villenfagne de Vogelsanck, demeurant à B-1050 Bruxelles, 44, rue Alphonse Renard, administrateur
- Monsieur Hubert Veltz, demeurant à F-67500 Haguenau, 7, rue du Margrave Bernard de Bade - Marienthal, administrateur
- Monsieur Daniel Schaerer, demeurant à F-88000 Chantaine, 3, Allée des Sylphides, administrateur-délégué
- Monsieur Olivier Vaillant demeurant à L-1512 Luxembourg, 4, rue Pierre Federspiel a été nommé directeur de Banque Transatlantique Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2007 en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Greff, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour Banque Transatlantique Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008064606/255/37.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03377. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} avril 2008 que

- Monsieur Lucien THIEL, demeurant à L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue, qui avait été coopté par décision du Conseil d'administration du 19 octobre 2007, a été élu définitivement comme administrateur, conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales;

- Messieurs Romain BECKER, demeurant professionnellement à L-1445 Luxembourg, 2, rue Thomas Edison, Dominique LAVAL, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, Henri MARX, demeurant à L-8291 Meispelt, 12, rue de Kopstal, Jacquot SCHWERTZER, demeurant professionnellement à L-2412 Luxembourg, 40, rue Rangwee, François TESCH, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, Lucien THIEL, Théo WORRÉ, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey, et Patrick ZURSTRASSEN, demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Messieurs Lucien THIEL et François TESCH ont été reconduits comme Président du Conseil d'administration respectivement Administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

François TESCH / Lucien THIEL

Administrateur délégué / Président

Référence de publication: 2008064630/2096/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Tinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.441.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mars 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Jacopo ROSSI, Alexis DE BERNARDI et Georges DIEDE-RICH de leurs postes d'administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés, 11, rue de Fischbach L-7391 Blaschette

COSAFIN S.A., Administrateur, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg

Représentée par Monsieur Jacques Bordet 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick HARION de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société:

V.O. Consulting Lux S.A. Windhof Business Center Bâtiment C - 1^{er} étage 4, rue d'Arlon L-8399 Windhof

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064641/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

PO Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.493.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 28 avril 2008

1. Monsieur Alain LANGUILLAT, Directeur Financier Adjoint, résidant professionnellement au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, est nommé nouvel Administrateur de Catégorie A, pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

2. La démission de Monsieur Emmanuel ROTH en tant qu'Administrateur de Catégorie A est acceptée.

3. Madame Sonia PELISSON, Responsable Middle Office, résidant professionnellement au 23bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, est nommée nouvel Administrateur de Catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

4. Les démissions de Monsieur Harald CHARBON, de Monsieur Serge KRANCENBLUM et de Monsieur Marc LIM-PENS, Président du Conseil d'Administration, de leur mandat d'Administrateur de catégorie B sont acceptées.

5. Monsieur Alain PEIGNEUX, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateur de Catégorie B. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

6. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

7. La société ALTER AUDIT S.A R.L., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié conforme
Pour PO INVEST 1 S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008064573/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

T.O.Summit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.499.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

T.O. SUMMIT S.A.

S. BAERT / C. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008064572/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Mocater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.056.

Le bilan au 31-décembre-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064698/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064699/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04246. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

S.C.I. Le Vesinet-Berteaux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg E 2.585.

—
Rapport

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2008 au siège social de la société civile immobilière SCI LE VESINET-BERTEAUX, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Résolution - Démission du gérant

L'assemblée accepte la démission de la société Fegon International SA, établie à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 72287, du poste de gérant de la société SCI LE VESINET BERTEAUX.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution - Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée nomme la société EDENOR SA, établie à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 65.228, au poste de gérant de la société SCI LE VESINET BERTEAUX.

Le mandat de la société EDENOR SA commence en date de ce jour et se termine lors de l'assemblée annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour la société

Signature / Signature

L'Administrateur Délégué / L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008064673/2741/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

—
Es resultiert aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft, IMPERIAL SHIPPING GmbH vom 31. Januar 2008, dass

- Herr Hermann Thys mit Wirkung zum 31. Januar 2008, als Geschäftsführer abberufen wird,
- Frau Antonetta Christina van de Pol-van raay, geboren am 3. Juni 1965 in Ravenstein (NL), wohnhaft in NL-6621 ZA Dreumel, Willem Alexanderstraat 17 (NL), mit Wirkung zum 1. Februar 2008 zur neuen Geschäftsführerin gestellt wird.
- Frau van de Pol-van Raay die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer vertritt. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt Frau van de Pol-van Raay die Gesellschaft alleine.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait conforme

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008064649/5770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Medical Phase One Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.835.

Il résulte d'un courrier que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne avec effet immédiat de sa fonction commissaire aux comptes de la société MEDICAL PHASE ONE ORGANIZATION SA.

COMITIUM INTERNATIONAL

Le Commissaire démissionnaire

31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008064668/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Constituée par acte du 3 avril 2007, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg,

Recueil spécial n ° C-1056 du 5 juin 2007.

L'Assemblée du 25 avril 2008, en application de l'article 12 des statuts de la société renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Xavier Coirbay et Bernard Trempont pour un terme de 3 ans finissant en 2011.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an la société Mazars, réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

C. Göckel / Bernard Trempont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064563/3876/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 106.077.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège à 63, rue du Brill L-4042 Esch-sur-Alzette le 30 avril 2007

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur Ricardo NOGUEIRA NUNO DE SOUSA, indépendant, né le 12/08/1972 demeurant à L-4042 ESCH SUR ALZETTE, 63, rue du Brill

Monsieur PEREIRA GUEDES Paulo, indépendant, né le 29/11/1971 demeurant à L-4275 ESCH SUR ALZETTE, 10 Place de la Paix

Sont présents et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

Monsieur PEREIRA GUEDES Paulo cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée TAXI AMBULANCE EUROLUX SARL, avec siège social à L-4352 ESCH SUR ALZETTE, 1, rue Victor Wilhelm, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 14 février 2005 à Monsieur Ricardo NOGUEIRA NUNO DE SOUSA.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle aux présentes cessions.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant l'euro symbolique que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Les parties reconnaissent qu'elles se sont acquittées mutuellement de toutes les obligations financières et administratives.

Fait en deux exemplaires à Esch sur Alzette.

Signature.

Référence de publication: 2008064655/8302/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Global Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.485.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 11 janvier 2005, que:

1. L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 15,000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises, avec effet au 11 janvier 2005 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

2. Le mandat de l'Alliance Révision SARL en tant que commissaire aux comptes a pris fin avec effet immédiat au 11 janvier 2005.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008064688/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Production Christian Gallimard, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 58.667.

—
Le bilan au 28 février 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008064713/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03422. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008064714/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03423. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 87.113.

Le bilan au 31-décembre-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064692/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Communication One (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064702/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04257. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Déclaration

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2008 par les associés de la Société relative au changement de l'actionnariat et des notifications subséquentes envoyées par les associés en date du 18 avril 2008, soit, (i) Madame Natalia Shubina, ayant son adresse professionnelle au 12, Kosmonavtov, apt. 7, RUS-Moscou, Russie, (ii) Monsieur Alexey Olinynik, ayant son adresse professionnelle au 40C, Route d'Hermance, CH-1222 Vesenz, Suisse, (iii) Monsieur Vladimir Sukhachev, ayant son adresse professionnelle au 46, 8th March Str. 2/10, 2, RUS-121069, Moscou, Russie et (iv) Monsieur Sergey Shabalin, ayant son adresse professionnelle au 51, Krasnykh Zor Stre., apt. 29, RUS-Moscou, Russie, à Monsieur Yury Shefler, demeurant à 112, route de Florissant, CH-1206 Genève, Suisse, que:

1) Madame Natalia Shubina a transféré 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe A, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe B, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe C, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe D, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe E, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe F, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe G, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe H, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe I et 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe J;

2) Monsieur Alexey Olinynik a transféré 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires, 189 (cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe A, 189 (cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe B, 189 (cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe C, 189 (cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe D, 189 (cent quatre-vingt-neuf) parts

sociales de classe E, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe F, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe G, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe H, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe I et 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe J;

3) Monsieur Vladimir Sukhachev a transféré 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe I et 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe J;

4) Monsieur Sergey Shabaline a transféré 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe A, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe B, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe C, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe D, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe E, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe F, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe G, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe H, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe I et 63 (soixante-trois) parts sociales de classe J;

(les «Cédants»)

A:

Monsieur Yury Shefler, titulaire initialement de 11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe B, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe C, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe D, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe E, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe F, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe G, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe H, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe I et 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe J

(le «Cessionnaire»).

Les Cédants ont transféré au Cessionnaire l'intégralité de leurs parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales») avec effet au 18 avril 2008.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Monsieur Yury Shefler, demeurant à 112, route de Florissant, CH-1206 Genève, Suisse	
- Parts sociales ordinaires	12.250
- Parts sociales de classe A	6.174
- Parts sociales de classe B	6.174
- Parts sociales de classe C	6.174
- Parts sociales de classe D	6.174
- Parts sociales de classe E	6.174
- Parts sociales de classe F	6.174
- Parts sociales de classe G	6.174
- Parts sociales de classe H	6.174
- Parts sociales de classe I	6.174
- Parts sociales de classe J	6.174
Monsieur Andrey Skurikhin, demeurant à 7, Passage du Lac, CH-1248 Hermance, Suisse	
- Parts sociales ordinaires	250
- Parts sociales de classe A	126
- Parts sociales de classe B	126
- Parts sociales de classe C	126
- Parts sociales de classe D	126
- Parts sociales de classe E	126
- Parts sociales de classe F	126
- Parts sociales de classe G	126
- Parts sociales de classe H	126
- Parts sociales de classe I	126
- Parts sociales de classe J	126
Total:	75.500

Le 13 mai 2008.

Pour SPI Group S.à r.l.

Johannes Marinus van 't Zelfde / Sergey Bokhanov / Mikhail Tsyplakov

Référence de publication: 2008064681/2134/84.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05165. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burdes S. à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 114.099, incorporated pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, on January 30th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 824 of April 25th, 2006.

There appeared:

ARCELAND Strategic Partners LP, a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 1111 West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 161 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 44,375 (forty-four thousand three hundred and seventy-five euro) so as to raise it from its current amount of EUR 20,125 (twenty thousand one hundred and twenty-five euro) to EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred euro) by the creation and the issuance of 355 (three hundred and fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2) Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 355 (three hundred and fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP;

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 44,375 (forty-four thousand three hundred and seventy-five euro) so as to raise it from its current amount of EUR 20,125 (twenty thousand one hundred and twenty-five euro) to EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred euro) by the creation and the issuance of 355 (three hundred and fifty-five) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by ARCELAND Strategic Partners LP.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 44,375 (forty-four thousand three hundred and seventy-five euro).

Intervention - Subscription - Payment

Arceland Strategic Partners LP, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 44,375 (forty-four thousand three hundred and seventy-five euro), by subscribing to all the 355 (three hundred and fifty-five) shares, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate issued on April 7th, 2008.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at sixty-four thousand five hundred euro (64,500.- EUR) divided into five hundred and sixteen (516) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Burdes S. à r.l.», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.099, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire, le 30 Janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 824 du 25 avril 2006.

A comparu:

ARCELAND Strategic Partners LP, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 1111, West Wind Building Harbour Drive, KY-KY1-1102 Grand Cayman, Iles Caïmanes (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 161 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 44,375 EUR (quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de 20.125 EUR (vingt mille cent vingt-cinq euros) à 64,500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 355 (trois cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des 355 (trois cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, par un apport en numéraire de ARCELAND Strategic Partners LP;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 44,375 EUR (quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de 20,125 (vingt mille cent vingt-cinq euros) à 64,500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 355 (trois cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros), la totalité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 44,375 EUR (quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), par apport en numéraire réalisé par ARCELAND Strategic Partners LP.

Intervention - Souscription - Paiement

ARCELAND Strategic Partners LP, ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 44,375 EUR (quarante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), en souscrivant à l'ensemble des 355 (trois cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de la société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis le 7 avril 2008.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-quatre mille cinq cents euros (64,500.- EUR) représenté par cinq cent seize (516) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008. LAC/2008/15155. - Reçu deux cent vingt et un euros quatre-vingt-huit cents, Eur 0,5% = 221,88.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008063974/5770/155.

(080071447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.